

Article

« Analyse criminologique d'un meurtre commis dans l'enceinte de l'université et des interprétations que certains groupes choisissent d'en donner / A Criminological Analysis of a Murder Committed on the University Campus, and the Interpretations that Certain Groups have Cosen to Make of It »

Marie-Andrée Bertrand

Sociologie et sociétés, vol. 22, n° 1, 1990, p. 193-197.

Pour citer cet article, utiliser l'adresse suivante :

<http://id.erudit.org/iderudit/001064ar>

Note : les règles d'écriture des références bibliographiques peuvent varier selon les différents domaines du savoir.

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter à l'URI <http://www.erudit.org/apropos/utilisation.html>

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche. Érudit offre des services d'édition numérique de documents scientifiques depuis 1998.

Pour communiquer avec les responsables d'Érudit : erudit@umontreal.ca

Échos de la profession

6 décembre 1989: retour sur l'événement



Présentation

Par cette rubrique, *Sociologie et sociétés* ouvre au besoin ses pages, comme on le sait, à des prises de position de professionnels des sciences sociales qui traitent de questions, d'enjeux sociaux clefs pour notre société. Professionnels de et dans la cité, les sociologues, anthropologues, criminologues et autres collègues des sciences sociales sont, à titre de citoyens et de scientifiques, directement interpellés par des événements-chocs, peu nombreux somme toute, qui marquent profondément le présent et le devenir de nos collectivités. Le mercredi 6 décembre dernier se produisit un tel événement-choc pour notre société, pour les femmes et les hommes qui y vivent, pour le milieu universitaire.

La rédactrice en chef de la *Revue*, Nicole Laurin-Frenette, a invité des collègues d'ici et d'ailleurs, collègues de diverses disciplines des sciences sociales, à commenter et analyser cet événement. Nous les remercions d'avoir accepté notre invitation et, par le fait même, de stimuler réflexions et débats à propos d'un événement qui sollicite une attention d'autant plus approfondie que l'actualité galopante a certes contribué à le faire trop vite oublier.

L. M.

Analyse criminologique d'un meurtre commis dans l'enceinte de l'université et des interprétations que certains groupes choisissent d'en donner
MARIE ANDRÉE BERTRAND

Par plusieurs de ses éléments, le meurtre collectif¹ dont quatorze étudiantes de Polytechnique ont été victimes, à Montréal, en décembre 1989, appartient à un univers familier aux criminologues: la plupart de ses traits caractéristiques — victime, mobile, mode

1. Nous préférons l'expression «meurtre collectif» à celle, techniquement plus exacte de «tuerie» qui est la traduction littérale de «*mass murder*», même si l'adjectif «collectif» peut sembler s'appliquer aux agresseurs plutôt qu'aux victimes.

d'exécution, le lieu lui-même — ont une histoire criminologique qu'il est important de rappeler pour comprendre le geste posé, et ce, avant de parler de sa spécificité. Cette reconstruction permet ensuite de mieux aborder l'analyse des réactions sociales que le drame a suscitées et de considérer les interprétations que certains groupes ont choisi d'en fournir comme autant d'indications majeures des conflits opposant deux groupes sociaux.

UN FAISCEAU DE TRAITS FAMILIERS

1. Ce n'est pas d'hier que les femmes savantes ou celles qui manifestent la volonté arrêtée de le devenir sont la cible d'exactions physiques, psychologiques ou morales. On pense au ridicule qu'elles s'attiraient au XVII^e siècle selon Molière; on se rappelle les traitements injustes et cruels imposés aux premières femmes britanniques qui s'obstinaient à poursuivre un grade universitaire à Oxford, des exactions admirablement décrites par Virginia Woolf dans *Trois Guinées* (1938, 1977). D'autre part, un grand nombre de femmes ont aussi payé, isolément celles-là, de leur vie, comme Jeanne d'Arc par exemple, leur conviction d'être éclairées, intelligentes et d'avoir un dessein politique. D'autres, fort nombreuses aussi, se sont retrouvées dans des hospices psychiatriques pour n'avoir pas renoncé à faire carrière comme écrivains, telles Elizabeth Parker, Sylvia Plath, Ellen West, Ella Fitzgerald (*in* Phyllis Chesler, 1972). Des femmes artistes, comme Camille Claudel, ont été définies comme malades mentales ou acculées à la folie pour s'être éloignées de leur rôle traditionnel.

2. Constatons aussi que les meurtres collectifs de femmes ne sont pas rares en temps de guerre ou d'occupation, des assassinats souvent précédés, d'ailleurs, de viols collectifs ou individuels, (*in* Susan Brownmiller, 1975).

3. Quant à la psychodynamique dont certains ont voulu faire l'hypothèse chez l'agresseur, elle n'est pas rare non plus (à supposer qu'elle soit juste): les homicides par frustration, par envie, par désir de revanche sur un sort malheureux, par compensation pour des échecs, par sentiment d'injustice subie sont fréquents et il n'est pas exceptionnel que leur auteur se donne la mort (Ellenberger et Dongier, 1958).

4. On connaît aussi, malheureusement, de trop nombreux exemples de tueries, voire de génocides, dirigés contre les tenants de convictions politiques et religieuses minoritaires: qu'on pense aux massacres sur le chemin des Croisés, aux sauvages tueries sous la Terreur pour ne rien dire des «*mass murders*» dirigés contre les membres de minorités ethniques.

5. Enfin, on a été témoin d'attentats ayant pour cible des étudiants universitaires sur les lieux mêmes ou à proximité des lieux de leurs études. Parlant des crises qui ont agité l'université aux premières heures de son histoire, comme le rappelle Bayen:

Suite à une rixe entre étudiants et bourgeois de la ville de Paris, en 1229, les autorités de la ville font appel aux forces de l'ordre, les étudiants sont maltraités, il y a des morts et des arrestations (Bayen, 1973, 25).

Plus près de nous, dans les années soixante et au début des années soixante-dix, on compte par dizaines les universités d'Europe de l'Ouest et de l'Est, d'Amérique du Nord (des États-Unis notamment) et du Sud qui ont été le théâtre d'agitations violentes entraînant des morts. C'était en général suite aux interventions des forces de l'ordre — la police ou l'armée — que ces agitations faisaient des victimes. L'université n'est pas un terrain d'action familier à la police dans les démocraties occidentales, et cela depuis l'ordonnance de Philippe II, en 1200, qui protégeait les étudiants universitaires contre l'exercice coutumier de la justice civile et pénale:

IV. — Le Prévôt du Roi, ou l'Officier de sa Justice ne pourra mettre la main sur un écolier, ni le mettre en prison, à moins que le forfait ne soit tel que l'écolier doive être arrêté.

VII. — Hors le cas du flagrant délit, la justice du Roi ne pourra mettre la main sur aucun écolier. *In* Bayen, *vid. sup.*, 12.

6. De tout temps, aussi, les meurtres ou même les morts accidentelles et violentes survenues dans les universités, un peu comme dans les églises et les monastères, étaient considérés comme plus outrageants et plus scandaleux que les homicides survenus ailleurs; ils impliquent la violation de lieux respectés, d'«enceintes», une expression que la presse canadienne et étrangère n'a pas manqué d'utiliser à bon escient, selon nous, dans l'affaire de Polytechnique.

LES INTERPRÉTATIONS DE L'ÉVÉNEMENT

La spécificité réelle du meurtre commis à Polytechnique réside en ceci qu'il s'agit du premier assassinat d'étudiantes universitaires, réputées (par le meurtrier) «féministes» parce qu'elles sont inscrites dans une faculté massivement masculine. Cet aspect particulier est bien mince en regard de tous les traits communs que ce drame partage avec les crimes relevés plus haut. Les réactions consécutives à ce drame parlent éloquemment du fonctionnement des services de répression, des «gestalt» interprétatives de la criminalité qui ont cours chez les journalistes et en général dans les médias. À travers les lettres aux quotidiens et les interventions lors des «lignes ouvertes», ces réactions traduisent la conscience ou, plus souvent, le déni des conflits sociaux qui opposent tout particulièrement deux groupes dans la population, les hommes et les femmes.

1. *Le recours aux explications bio-psycho-psychiatriques*

Plusieurs interprètes des événements ont cru bon de ne s'intéresser qu'à l'auteur du meurtre et de se rallier rapidement, sans expertise, autour des explications relevant de ce qu'il est convenu d'appeler la criminologie positiviste opérant autour du paradigme de la personnalité criminelle et de la dangerosité sociale. Les protagonistes de ce genre de discours placent dans LE CRIMINEL et lui seul, pris individuellement, la source des crimes. Ces théories sont nées au XIX^e siècle avec Cesare Lombroso qui leur a donné un fondement «scientifique» en mesurant les anomalies physiques ou psychologiques des criminels incarcérés. Plus tard, les psychologies d'orientation psychanalytique et dynamique ont offert des pistes beaucoup plus intéressantes et utiles à ceux qui voulaient comprendre le comportement criminel, mais encore insatisfaisantes et incomplètes lorsqu'on se borne à chercher le sens des gestes posés dans le seul microcosme de la personne du criminel ou de son entourage immédiat.

Il est intéressant de constater que c'est autour de ce faisceau explicatif que se sont organisés les propos porte-parole des forces de l'ordre: les représentants de la police ont prononcé des diagnostics qui auraient été plus à leur place dans la bouche des psychiatres de l'Institut Philippe Pinel ou de la Clinique médico-légale de McGill: «paranoïa» (ou tendances paranoïaques), «schizophrénie» ou «crise psychotique», des diagnostics familiers à la criminologie clinique qui elle-même les emprunte à la psychopathologie mais, sauf erreur, on hésite à les prononcer sérieusement en l'absence de contacts cliniques avec le «malade». Quelques porte-parole de l'Université de Montréal ont tenu le même langage. Il s'agissait là de tentatives maladroites en vue *de rassurer la population par la démonstration du caractère «insensé», donc improbable, du crime commis.*

Ce faisant, les représentants de la sécurité publique — et les autorités universitaires à certains égards — ont choisi de ne pas faire part à la population des constatations relevant vraiment de leur domaine d'expertise: les premiers ont choisi de ne pas transmettre les informations découlant des analyses balistiques et criminalistiques auxquelles la population avait droit; les seconds n'ont pas décrit les faits «institutionnels» — les mesures habituelles de protection, la présence ou non de systèmes d'alarme, le nombre et la compétence de la «sécurité interne» qu'il serait utile de connaître.

À juste titre, des groupes de citoyens ont exigé qu'on fasse la lumière sur ces faits: la police n'est pas payée pour rendre des diagnostics psychiatriques, mais pour enquêter

sur les crimes et en faire connaître les circonstances après avoir arrêté les criminels; les autorités universitaires n'ont pas à se prononcer sur l'improbabilité de la répétition d'un crime à partir de la personnalité du meurtrier, mais à informer le public de l'état des lieux et de la gestion de la sécurité dans l'université.

Ce qui est frappant et important, c'est que dans les deux cas le procédé vise à «isoler», à désigner comme exceptionnels, hors du commun, hors de la communauté, le meurtrier et son geste. Ceux-ci ne sont pas «normaux». On les exclut et le crime ne se répétera pas.

2. *Le recours aux explications socio-criminogéniques*

Celles-là sont de deux ordres: quelques interprètes, les journalistes surtout, cherchaient dans le passé de l'agresseur et dans son histoire familiale les signes avant-coureurs de son crime. Ils se transformaient en travailleurs sociaux, mal avisés croyons-nous, sans se soucier non plus, sauf exception, de communiquer clairement et complètement les faits en cause relevant de leur compétence: *qui* est décédé, *où*, instantanément? Combien de victimes sont mortes à l'hôpital? Combien sont mortes sur les lieux faute d'avoir été secourues, leurs blessures n'étant pas mortelles? *Etc.* Pourquoi a-t-on interdit pendant plus d'une heure l'entrée de l'établissement aux ambulanciers? *Etc.* Ce sont là des éléments qui permettraient d'éviter la répétition de négligences et de maladroites. Au lieu de cela, les médias écrivent des «histoires sociales» destinées à nous convaincre que plus jamais les faits ne se répéteront. Cette approche positiviste et individualiste a le même effet que la précédente: circonscrire, isoler, rassurer par le caractère exceptionnel. Exclure du sein de la société «normale».

Mais parmi les interprètes qui recourent aux explications sociales, certains utilisent plutôt les interprétations qu'une saisie plus globale des faits sociaux rend possible. Ils admettent, certes, que le «passage à l'acte» a quelque chose d'exceptionnel (ou en tout cas on voudrait l'espérer), mais reconnaissent que les conditions socio-économiques prévalentes ont fait dangereusement monter le niveau de frustration de certains groupes d'âges qui font face au chômage, voient leur entrée dans les professions de leur choix devenir plus difficile, vivent dans une atmosphère de compétition dépassant leurs ressources émotives, sinon intellectuelles ou physiques. Ces jeunes-là auraient trouvé facilement leur place dans la société québécoise (ou nord-américaine ou d'Europe occidentale) il y a 15 ans. Plusieurs s'en sentent maintenant exclus ou rejetés. Certes, disent ces interprètes, le cas de Marc Lépine est sans doute extrême, mais *nombreux sont les membres de notre groupe social qui seraient susceptibles, à divers degrés, de manifester leur révolte, d'exprimer leur sentiment d'échec de façon violente, voire meurtrière ou suicidaire.* J'ai reçu, pour ma part, de nombreux témoignages écrits ou oraux dans ce sens.

On le voit, si cette explication fait de Marc Lépine un cas qu'on espère exceptionnel, elle a le mérite d'amener le groupe social à constater la dangerosité réelle mais *SOCIALE* que créent les nouvelles inégalités et de reconnaître le processus d'exclusion que constituent certains arrangements socio-économiques et académiques.

3. *Les interprétations tirées de la sociologie des conflits*

Un certain courant en criminologie et d'ailleurs en sociologie reconnaît que dans des gestes comme ceux de Marc Lépine et dans les réactions qu'ils suscitent se trouve cristallisée, exprimée, de façon dramatique certes mais profondément significative, la tension opposant deux ou plusieurs groupes sociaux qui sont, en fait, en état de guerre plus ou moins explicite: les hommes et les femmes; les privilégiés de l'éducation, de l'intelligence et de la fortune contre les mal nantis.

C'est le paradigme théorique auquel ont emprunté les interprétations de quelques sociologues universitaires et de plusieurs féministes.

La guerre entre les classes de sexe est un fait social difficile à reconnaître dans une société volontiers portée à se croire consensuelle et à agir comme si elle l'était. Les exactions auxquelles cette guerre donne prise sont encore plus humiliantes à admettre lorsqu'elles

prennent place dans ce lieu où l'accès à la connaissance DOIT être le fait de tous, quels que soient leur sexe, leur appartenance ethnique, leur origine sociale, un lieu où les droits individuels et collectifs sont reconnus ou en tout cas affirmés.

Aussi les dénis ont-ils afflué, et les étudiantes ayant échappé au massacre se sont hâtées, les premières, d'affirmer qu'il n'y avait «jamais eu de problèmes pour les filles étudiant à Polytechnique»... Certes, il est difficile et douloureux de se reconnaître membre d'une classe inférieure et dominée mais, comme dirait Einstein, ce n'est pas parce que les faits sont désagréables ou dérangeants qu'ils cessent d'être des faits.

Il y a bien une guerre entre les sexes, dans notre pays, dans notre milieu, et l'étonnant serait qu'il n'y en ait pas. Elle prendra pendant de nombreuses années encore un tour dramatique dans toutes les chasses gardées masculines : pouvoir politique, occupations de prestige jusque-là réservées aux hommes, professions enviées. Quant au machisme des «futurs» membres de quelques professions, dont celle d'ingénieur, on vient d'en avoir un autre exemple d'une éloquence irrécusable à l'Université d'Alberta. Pourquoi le nier?

La lutte entre les deux sexes n'est pas la seule qui occupe le front social. Il y a aussi une guerre latente entre les jeunes-pauvres-et-privés-d'accès-aux-occupations-lucratives-et-prestigieuses/et les jeunes-nantis-ou-ceux-qui-sont-admis-à-faire-leur-entrée-dans-les-carrières-enviées. Il y a et y aura sûrement des conflits entre la classe des jeunes et celle, grandissante, des vieux, entre les Québécois de souche et les autres.

D'un point de vue criminologique, cependant, la guerre entre les sexes est celle pour l'instant qui fait le plus de victimes, étant responsable à elle seule de la moitié des homicides, d'innombrables voies de fait, coups et blessures, viols, actes d'inceste, propos obscènes et dégradants, chantages, *etc.* Il arrive bien sûr que des femmes soient les auteurs de quelques-uns de ces crimes mais elles en sont les victimes deux fois plus souvent qu'à leur tour. C'est pourquoi un grand nombre d'entre elles éprouvent, devant la violence des hommes et le spectacle de Polytechnique, une peur irrépessible.

Marie-Andrée Bertrand
Département de criminologie
Université de Montréal
C.P. 6128, Succ. «A»
Montréal (Québec)
Canada H3C 3J7

RÉFÉRENCES

- BAYEN, Maurice, *Histoire des universités*, Presses Universitaires de France, 1973.
BROWNMILLER, Susan, *Against our will: men, women and rape*, New York, Simon et Schuster, 1975.
CHESLER, Phyllis, *Women and madness*, Garden City, N.Y., Doubleday, 1972.
ELLENBERGER, Henri et DONGIER, Maurice, «Variétés de crimes» et «Problèmes médico-légaux de la criminalité», *Psychiatrie. Encyclopédie médico-chirurgicale*, 37760 A.30 et A.50 Paris, 18 rue Séguier, 1958.
LOMBROSO, Cesare, *L'uomo delinquente, in rapporto all'Anthropologia, alla Giurisprudenza ed alla Disciplina carcerie*, Milan, Hoepli, 1876-1896.
WOOLF, Virginia, *Trois Guinées*, Éditions des femmes, 1938, 1977.